

# OÙ S'ADRESSER ?

## MDPH

Maison Départementale des Personnes Handicapées  
de Meurthe-et-Moselle

123, rue Ernest-Albert - CS 31030  
54521 Laxou Cedex

03 83 97 44 20 - [mdph.meurthe-et-moselle.fr](http://mdph.meurthe-et-moselle.fr)

Vous pouvez déposer votre demande par le téléservice  
<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/54>

## ANTENNES DE LA MDPH

6 Services Territoriaux Autonomie (STA) proches  
de votre domicile (*prise de rendez-vous conseillée*).

### LONGWY

Maison du Département

16, avenue du Maréchal  
de Lattre de Tassigny  
54400 Longwy-Bas  
03 82 39 59 66  
[stalongwy@departement54.fr](mailto:stalongwy@departement54.fr)

### TERRES DE LORRAINE

Maison du Département

230, Esplanade du Génie  
54200 Écrouves  
03 83 43 81 22  
[statdl@departement54.fr](mailto:statdl@departement54.fr)

### BRIEY

Maison du Département

3, place de l'Hôtel des Ouvriers  
54310 Homécourt  
03 57 49 81 10  
[stabriey@departement54.fr](mailto:stabriey@departement54.fr)

### LUNÉVILLOIS

Maison du Département

28, rue de la République  
54300 Lunéville  
03 83 74 45 08  
[stalunevillois@departement54.fr](mailto:stalunevillois@departement54.fr)

### VAL DE LORRAINE

Maison du Département

9200, route de Blénod  
54700 Maidières  
03 83 80 02 38  
[stavl@departement54.fr](mailto:stavl@departement54.fr)

### GRAND NANCY

Galerie des Chênes

13-15, boulevard Joffre  
54000 Nancy  
03 83 30 12 26  
[stagrandnancy@departement54.fr](mailto:stagrandnancy@departement54.fr)



Maisons Départementales des Solidarités (MDS-CD54)  
77 lieux d'accueil pour des informations d'ordre général.

Direction de l'Autonomie (CD54) 03 83 94 52 84



@departement54

**meurthe-et-moselle.fr**

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle  
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19  
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54

IMPRIM'VERT - PAO DIRCOM CD54 J. Baromat - Photo: Adobe-Stock.fr @ totti - Imprimerie conseil départemental 54 - Octobre 2019

# L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS



AUTONOMIE

# L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS (AAH)

A POUR OBJET DE GARANTIR UN REVENU MINIMUM D'EXISTENCE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

## CONDITIONS D'ACCÈS LIÉES AU HANDICAP

### Taux d'incapacité

- d'au moins 80 %
- ou compris entre 50 et 79 % et avoir une restriction substantielle et durable pour accéder à un emploi compte tenu du handicap

## CONDITIONS ADMINISTRATIVES

### Âge

- entre 20 et 60 ans
- ou plus de 16 ans si la personne n'est plus considérée à charge pour le bénéfice des prestations familiales
- ou plus de 60 ans en cas d'incapacité d'au moins 80 %, en complément d'une retraite inférieure au minimum vieillesse

## AVANTAGES

- Exonération de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sous conditions de ressources
- Exonération de la taxe audiovisuelle
- Réduction de la facture téléphonique en cas d'abonnement à un service fixe
- Affiliation gratuite et automatique au régime général de la sécurité sociale
- Non imposable

## DURÉE

- Durée d'attribution : comprise entre 1 et 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois du dépôt de la demande
- Sans limitation de durée lorsque le taux d'incapacité est évalué à 80 % pour des handicaps peu susceptibles d'évolution pour la MDPH

## RÔLE DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES, DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) ET DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

- La MDPH décide de l'attribution des droits à l'AAH,
- La CAF ou la MSA assurent le versement de l'AAH, après avoir vérifié les conditions administratives et financières.

## L'AAH PEUT ÊTRE MAJORÉE PAR :

### > le complément de ressources

#### Conditions

- Taux d'incapacité d'au moins 80 %
- Un logement indépendant
- Capacité de travail inférieure à 5 %
- Ne pas avoir perçu de revenus professionnels depuis au moins un an et ne pas exercer d'activité professionnelle

### > la majoration pour la vie autonome

#### Conditions

- Taux d'incapacité d'au moins 80 %
- Un logement indépendant pour lequel vous bénéficiez d'une aide au logement
- Ne pas percevoir de revenus d'activités

## À SAVOIR

Les délais moyens d'étude des demandes sont de 3 à 6 mois.